

Paris, le 30 janvier 2014

Communiqué de presse

Accessibilité et faisabilité

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) a participé activement aux travaux sur la mise en place pratique de la loi sur l'accessibilité des locaux professionnels pour les personnes handicapées.

L'UNPS représentant l'ensemble des professionnels de santé libéraux a naturellement conscience de la nécessité impérieuse à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées en leur permettant, notamment, d'accéder aux cabinets libéraux.

L'UNPS a accepté de nombreuses contraintes organisationnelles liées à la mise en place de la loi sur le handicap mais a aussi énoncé de multiples propositions alternatives face aux difficultés inhérentes à l'urbanisme et en particulier à l'urbanisme de centre-ville (privilégier la visite à domicile, diriger vers les professionnels ayant des locaux dédiés...).

L'UNPS regrette que ses demandes de dérogation aient été systématiquement refusées ainsi que celles des professionnels dont le lieu d'exercice est incompatible avec des modifications importantes des locaux (centre historique des villes, règlements et décisions de copropriétés...). La charge économique ainsi induite devient insupportable en regard du chiffre d'affaires et sans aucune compensation financière possible (augmentation des honoraires, allègement fiscal, crédit d'impôt...).

L'UNPS décide donc de se retirer des travaux de cette commission afin de ne pas cautionner des décisions irréalistes et insupportables qui y seront prises.

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27